

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Délibération du 7 décembre 2012 du conseil d'administration de la RATP

NOR : TRAT1242048X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Fourniture d'autobus articulés 18 m urbains et/ou à haut niveau de service (BHNS) et/ou aéroportuaires à motorisation diesel et/ou hybride (diesel-électrique)

Le conseil approuve les projets de marché pour la fourniture d'autobus articulés 18M urbains et/ou à haut niveau de service (BHNS) et/ou aéroportuaires à motorisation diesel et/ou hybride (diesel-électrique) à attribuer aux sociétés IVECO France pour un montant maximum de 100 000 000 €/HT et EVOBUS France pour un montant maximum de 100 000 000 €/HT, soit un montant total maximum de 200 000 000 €/HT sur une durée de 36 mois.

Le conseil délègue sa signature au président-directeur général, qui peut lui-même la déléguer.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN